

## AUTONOMIE ENERGETIQUE DE QUATRE REGIONS SUISSES

Lettre d'information N° 2  
Février 2008

### L'autonomie énergétique<sup>1</sup> = une utopie ?

Cette deuxième lettre d'information fait suite à celle distribuée en août 2007, laquelle présentait, entre autre, l'importance du projet et de sa diffusion ainsi que le public visé. La présente permet de faire le point sur l'avancement du projet.

Outre les lettres d'information, d'autres moyens sont mis en place pour passer la communication destinée aux communes et à la population. Il s'agit d'un côté des séances de suivi dans chaque région, auxquelles sont conviés toutes les communes et les acteurs concernés ainsi que les journalistes, et de l'autre de la mise à disposition de documents à télécharger sur le site Internet [www.planair.ch/activites\\_autonomie.asp](http://www.planair.ch/activites_autonomie.asp).

### Structures d'accompagnement

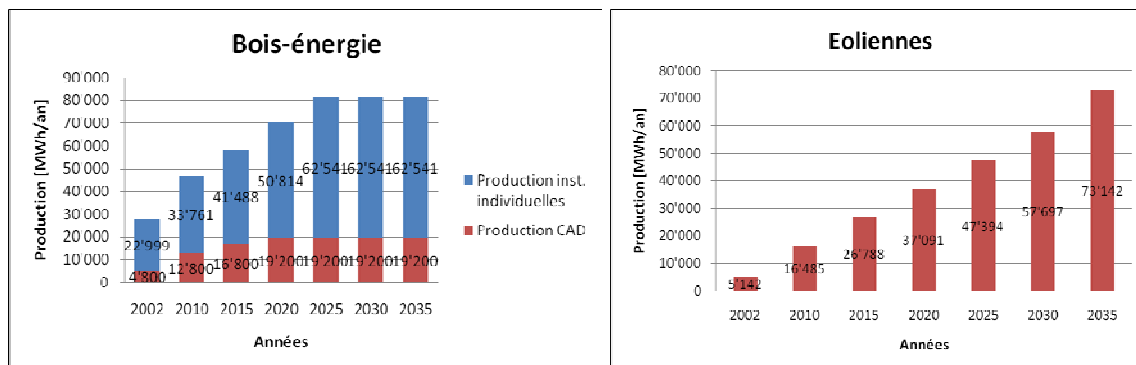
En ce qui concerne le développement concret du projet, une démarche participative est proposée. La première tâche a été de créer des structures d'accompagnement régionales composées d'un groupe de travail et d'un groupe de suivi. Dans le groupe de suivi, sur demande explicite des mandants, toutes les communes faisant partie des régions concernées doivent être représentées dans le but de permettre aux acteurs les plus proches du territoire d'être informés et de s'exprimer sur l'avancement du projet.

Des groupes de travail ont été ainsi constitués dans les régions Val-de-Ruz (avec la participation de 10 communes et 4 institutions), Parc Chasseral (8 communes, 2 bourgeoisies et 4 institutions) et Orbe (7 communes et 2 institutions). Dans la région de la Singine, l'organisation a été adaptée aux conditions locales compte tenu des structures et actions déjà en place.

### Premières évaluations

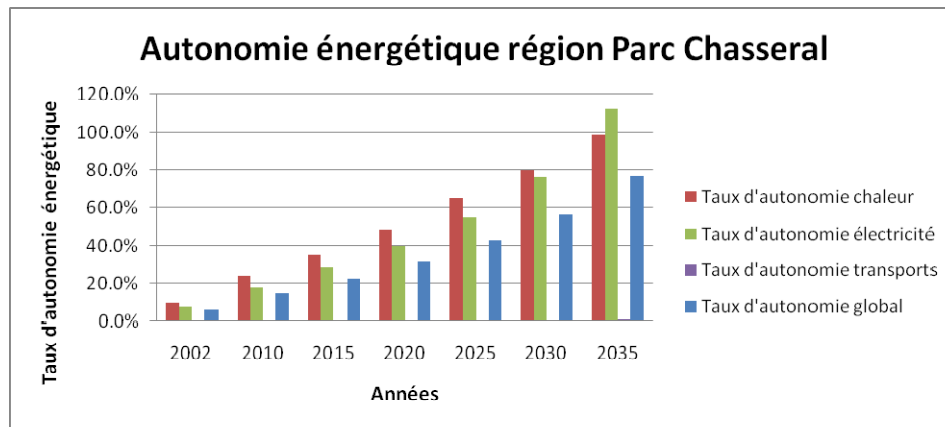
Pour des raisons de cohérence avec la politique fédérale, dont l'horizon temporel des perspectives énergétiques a été fixé en 2035, le projet s'est adapté à cette contrainte (horizon précédent : 2050).

Les deux graphiques suivants représentent, pour le bois-énergie et l'énergie éolienne, les objectifs de production d'énergie (en MWh/an), en fonction du potentiel estimé, fixés pour la région Parc Chasseral (exemple) :



<sup>1</sup> Taux d'autonomie énergétique = énergies renouvelables produite dans la région divisées par l'énergie totale consommée dans la région. Toutes les productions sont comptabilisées, par contre, la consommation des grands consommateurs n'est pas prise en compte pour une question de comparabilité entre les régions (p.ex. Cimenterie de Péry). L'influence des grands consommateurs sur le bilan énergétique des régions pourra cependant être prise en compte à certaines conditions.

Les projections ont été effectuées pour chaque région et pour chaque secteur énergétique (chaleur, électricité, transports). L'évolution des objectifs périodiques a été définie jusqu'en 2035. Le tableau suivant montre la situation dans la région du parc Chasseral (exemple) :



Les premières évaluations montrent que les objectifs énergétiques fixés sont ambitieux, mais pas forcément utopiques.

### Autres phases du projet

La démarche prévoit une analyse du cycle de vie<sup>2</sup> avec la réalisation du bilan énergétique et du bilan des émissions de CO<sub>2</sub> des constructions et des infrastructures projetées. Elle prévoit également de déterminer si l'autonomie énergétique est économiquement envisageable et supportable pour les régions.

### Mesures énergétiques

Outre l'établissement d'une liste de mesures énergétiques concrètes pour atteindre les objectifs fixés (cf. graphiques présentés plus haut), un calendrier de réalisation sera proposé. Une première liste visant l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et des économies d'énergie a été établie et quelques exemples sont donnés ci-après :

- Obligation de raccordement aux CAD
- Obligation de pose de capteurs solaires thermiques
- Une installation importante de production de biogaz agricole dans la région, avec utilisation des déchets méthanisables
- Mise en service d'une installation solaire photovoltaïque (PV) importante par commune
- ...

### Et la suite ?

Un des objectifs du projet est la création d'une structure de suivi et de contrôle de l'évolution et de la mise en place des mesures après 2008 et ce jusqu'en 2035 sous la responsabilité des communes.

Plus d'informations et documents à télécharger sur [www.planair.ch/activites\\_autonomie.asp](http://www.planair.ch/activites_autonomie.asp)

Contact : [stefano.giamboni@planair.ch](mailto:stefano.giamboni@planair.ch)

<sup>2</sup> Moyen pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit, d'un service ou d'un procédé, de l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement en fin de vie (du berceau au tombeau).